

SÉANCE SPÉCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2018, 20 H.

Lundi, le 10 décembre 2018, se tient au lieu habituel et à 20 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 10^e jour de décembre 2018, 20 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Achat de matériel incendie – Appel d'offres regroupé – Autorisation.
- 3.0 Transports adaptés – Prévisions budgétaires 2019 – Acceptation.
- 4.0 Demandes de dérogations mineures – Positions préliminaires :
 - 4.1 M. Grégoire Dallaire – 113, 3e chemin du lac Sébastien – 5989-07-9678.
 - 4.2 M. Richard Harvey – 49, rue de Sestrières – 7690-49-4759.
- 5.0 Dépôt du projet de Règlement #486 (Tarification ICI – Déchets et récupération) et avis de motion.
- 6.0 Dépôt du Règlement #487 (Tarification – Site communautaire du lac Lamothe) et avis de motion.
- 7.0 Vente d'une partie du lot 1-130, Canton de Gagné – Résolution d'intention – Projet de nouvelle station de ski.
- 8.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 7^e jour du mois de décembre 2018.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

308-2018

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 10 décembre 2018, 20 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Achat de matériel incendie – Appel d'offres regroupé – Autorisation.
- 3.0 Transports adaptés – Prévisions budgétaires 2019 – Acceptation.
- 4.0 Demandes de dérogations mineures – Positions préliminaires :
 - 4.1 M. Grégoire Dallaire – 113, 3e chemin du lac Sébastien – 5989-07-9678.
 - 4.2 M. Richard Harvey – 49, rue de Sestrières – 7690-49-4759.
- 5.0 Dépôt du projet de Règlement #486 (Tarification ICI – Déchets et récupération) et avis de motion.
- 6.0 Dépôt du Règlement #487 (Tarification – Site communautaire du lac Lamothe) et avis de motion.
- 7.0 Vente d'une partie du lot 1-130, Canton de Gagné – Résolution d'intention – Projet de nouvelle station de ski.
- 8.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 10 décembre 2018, 20 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

309-2018

Achat de matériel incendie – Appel d'offres regroupé – Autorisation.

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Honoré et les municipalités de Saint-Ambroise et Saint-David-de-Falardeau ont besoin de procéder à un changement de leurs appareils respiratoires en 2019;

CONSIDÉRANT que de procéder à un appel d'offres commun va générer des économies importantes pour les municipalités participantes.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu:

- que soit déléguée à la Ville de Saint-Honoré les modalités et procédures de l'appel d'offres pour les appareils respiratoires et cylindres d'air respirable pour la ville de Saint-Honoré et les municipalités de Saint-Ambroise et Saint-David-de-Falardeau;
- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau s'engage à défrayer sa part pour l'achat de:

- 8 appareils respiratoires
- 32 cylindres d'air respirable
- 25 facials et amplificateurs;

le tout après déduction de la subvention à recevoir du MAMH pour la mise en commun des cylindres d'air respirable. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

310-2018

**Transports adaptés – Prévisions budgétaires 2019 –
Acceptation.**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2019 présentées par Transports adaptés Saguenay-nord, lesquelles incluent une participation financière de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau de 22 782,72 \$.

POUR CE MOTIF:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau approuve les prévisions budgétaires 2019 de Transports adaptés Saguenay-nord incluant une participation financière de la Municipalité de 22 782,72 \$; que la Municipalité s'engage pour une année complète et qu'advenant un désistement, elle respectera l'article 46 des règlements généraux de la Corporation; et que la Municipalité accepte que la Municipalité de Saint-Ambroise agisse comme municipalité-mandataire auprès du ministère des Transports du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

311-2018

**Demande de dérogation mineure – M. Grégoire Dallaire – 113, 3^e
chemin du lac Sébastien – Position préliminaire - 5989-07-9678.**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 31 octobre 2018 de M. Grégoire Dallaire, du 113, 3^e chemin du lac Sébastien, visant à permettre la construction d'un second quai (passerelle), qui aurait une longueur de 18.5 mètres et une superficie de 37 m² ce qui porterait la superficie totale des 2 quais à 50.5 m² alors que les normes actuelles prévoient un seul quai, d'une longueur totale de 6 mètres et d'une superficie totale de 20 m²;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 29-2018 l'acceptation de la présente demande sous réserve de certaines obligations;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 14 janvier 2019 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en défaveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Grégoire Dallaire, du 113, 3^e chemin du lac Sébastien, visant à permettre la construction d'un second quai (passerelle), qui aurait une longueur de 18.5 mètres et une superficie de 37 m² ce qui porterait la superficie totale des 2 quais à 50.5 m² alors que les normes actuelles prévoient un seul quai, d'une longueur totale de 6 mètres et d'une superficie totale de 20 m². Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

312-2018

Demande de dérogation mineure – M. Richard Harvey – 49, rue de Sestrières – Position préliminaire – 7690-49-4759.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 22 novembre 2018 de M. Richard Harvey, du 49, rue de Sestrières, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal qui empiète de .51 mètre dans la marge avant de 7.5 mètres.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 28-2018 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 14 janvier 2019 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Richard Harvey, du 49, rue de Sestrières, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal qui empiète de .51 mètre dans la marge avant de 7.5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Dépôt du projet de Règlement #486 (Tarification ICI – Déchets et récupération) et avis de motion.

M. le conseiller Germain Grenon fait le dépôt du projet de Règlement #486 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet d'imposer une tarification pour l'année 2019 afin de défrayer la quote-part exigée par la MRC pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et des matières recyclables des Industries, Commerces et Institution (ICI) sur le territoire de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

Dépôt du Règlement #487 (Tarification – Site communautaire du lac Lamothe) et avis de motion.

M. le conseiller Philippe Dufour fait le dépôt du Règlement #487 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet de modifier le Règlement #292 relatif à la tarification concernant l'occupation et l'entretien du site communautaire du lac Lamothe tel que déjà modifié par les Règlements #324, #335, #370, #452 et #465

313-2018

Vente d'une partie du lot 1-130, Canton de Gagné – Résolution d'intention – Projet de nouvelle station de ski.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau est propriétaire du fonds de terrain du domaine skiable de la station de ski Le Valinouët;

CONSIDÉRANT l'emphytéose liant la Municipalité et la Coop de travail du Mont Victor Tremblay (Le Valinouët) concernant le domaine skiable, l'emplacement du chalet principal et ses annexes;

CONSIDÉRANT la désuétude du chalet principal et ses annexes et la volonté de la Municipalité et de la Coop de travail du Mont Victor-Tremblay d'établir des conditions favorables à la reconstruction complète du chalet principal;

CONSIDÉRANT que les projets de reconstruction du chalet principal de la station et les contraintes de financement obligent que la Coop soit propriétaire du fonds de terrain.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau confirme à la Coop de travail du Mont Victor-Tremblay son intention de lui vendre une partie du lot 1-130, Bloc 1, Canton de Gagné, d'une superficie approximative de 11 000 m², correspondant sensiblement aux espaces actuellement occupés par le chalet principal et les bâtiments annexes (boutique et casiers), au prix à parfaire d'environ 77 000 \$ (évaluation BTF – 17/05/2017) le tout sous réserve:

- d'un projet de reconstruction complète de la station de ski approuvée par la Municipalité;
- de l'approbation préalable par la Municipalité de toute revente totale ou partielle de ce terrain;
- et que tout revenu généré par une telle revente qui serait approuvée par la Municipalité soit obligatoirement et immédiatement injecté dans le projet de financement de la reconstruction de la station.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 26).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**